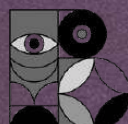



# BELAIR FESTIVAL

## CHARTRE BENEVOLE

HUITIÈME ÉDITION | 5, 6, 7 Juillet 2024



BLR



**Ce document est à destination de toutes les bénévoles du festival, des événements et des activités de l'association BLR. Il est obligatoire de signer cette charte pour y participer.**

**Cette charte définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre l'équipe organisatrice, les responsables des différents pôles, et les bénévoles.**

## **L'association BLR**

L'association BLR est à la fois une association de production d'événements, de médiation et de régie, qui réalise ses activités de façon **transparente** à l'égard de ses adhérent·e·s, de ses volontaires, de ses bénéficiaires, de ses financeur·euses, de ses salarié·e·s permanent·e·s et de ses bénévoles et dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901, et **dans le respect des valeurs portées par l'association** représentées dans les chartes éthiques et responsables.

Nous sommes notamment signataire de la charte éditée par le Ministère de la Culture et du CNM - Centre National de la Musique - de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre protocole de lutte contre les VSS qui sera en accès libre à l'espace bénévole pendant le festival (et diffusable en amont sur demande).



## Les engagements des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; **il ne peut donc exister de liens de subordination**, au sens du droit du travail, **entre l'Association BLR et ses bénévoles**, mais ceci n'exclut pas le **respect de règles et de consignes**.

Ainsi, la-le bénévole s'engage à :

- **s'impliquer dans les missions** - sur des créneaux précisés et communiqués en amont - qui lui seront confiées ;
- **respecter les plannings** élaborés : prévenir les retards/absence ;
- être compréhensif pour **accepter les éventuels changements** de missions ou d'horaires liés aux évolutions possibles ;
- avoir **un comportement en parfaite adéquation** avec les valeurs défendues par le Festival ;

### Droit à l'image

J'autorise l'association BLR, tout organe de presse et tout photographe, à **capter et à exploiter mon image, ma voix et mes paroles** qui seront ainsi fixées pendant la manifestation, dans le monde entier, pour la durée des droits de propriété intellectuelle, intégralement ou partiellement, sur tous supports, par tous modes et procédés connus et inconnus à ce jour, sous tous formats. L'exploitation par ses différents modes pourra se faire par tous procédés techniques offline et on-line existants ou à venir, sur tous supports et sous tous formats. Ces droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation de son image.

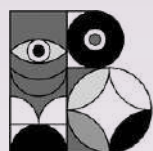
## Les droits des bénévoles

L'association BLR s'engage à l'égard de ses bénévoles à :

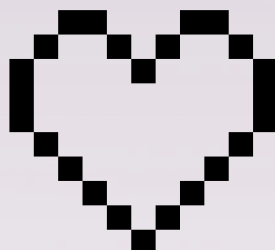
- leur confier des missions en lien avec leurs **compétences**, leurs **motivations** et leur **disponibilité** ;
- leur garantir **la couverture et le bénéfice d'une assurance** responsabilité civile dans le cadre du Bel Air Festival ;
- Mettre à **disposition** : un bracelet et un badge ; un service de restauration sur tout le temps du festival ; des tickets boissons ; un espace dédié « bénévoles » ;
- leur donner la possibilité d'avoir des **souvenirs inoubliables**.

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION ET VOTRE ENGAGEMENT**

Pour l'association BLR,  
Samori Osei, président



**BLR**



Pour la partie prenante,  
Cette présente charte est  
implicitement signée dès  
lors qu'un contrat et/ou  
une adhésion est souscrite